



Toulouse, le 11 juillet 2016

## Communiqué de presse

### **Solidarité**

## **La Région lance pour la 1<sup>ère</sup> fois son appel à projets « Handicap » sur tout le territoire d'Occitanie / Pyrénées Méditerranée**

« La Région mène depuis de nombreuses années une politique volontariste contribuant à la prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de ses champs d'interventions. Avec le Plan Marshall pour le BTP et l'emploi, que j'ai initié en mars dernier, de nombreux travaux de mise en accessibilité sont programmés, dans les gares ou encore dans nos lycées », a indiqué Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, à l'occasion de la Commission permanente du 1<sup>er</sup> juillet, qui a réuni les élus régionaux à Montpellier.

« Nous devons aller encore plus loin, c'est pour cela que nous lançons aujourd'hui notre premier appel à projet en faveur du handicap, sur le périmètre de toute la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Avec 10% de sa population régionale en situation de handicap, Occitanie / Pyrénées Méditerranée porte une attention particulière à l'inclusion de ces citoyens et souhaite poursuivre son engagement, en particulier dans **les domaines de l'éducation, de la formation, du développement économique, de la culture et du sport**.

L'appel à projets régional a pour objectifs d'une part, le développement d'actions spécifiques et innovantes **favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap** et, d'autre part, le développement des actions innovantes déjà existantes afin **de favoriser leur généralisation sur le territoire régional**.

Au-delà des mesures compensatoires liées au handicap visant à améliorer leur vie quotidienne avec des approches d'adaptation (amélioration de l'accessibilité et de l'autonomie), **il s'agit de promouvoir et veiller à l'égalité des chances et des droits**, des personnes en situation de handicap quel que soit le type de handicap et de favoriser leur inclusion réelle dans la société.

**Cet appel à projets s'adresse au secteur associatif** et peut être le fruit d'une coopération entre plusieurs structures, en vue d'avoir une couverture territoriale plus étendue. Une **subvention comprise entre 1 000 € et 10 000 €, plafonnée à 50% des dépenses éligibles sera attribuée** par la Région aux porteurs des projets sélectionnés.

Pour une mise en application dès 2016 la première limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 septembre 2016 et sera suivie d'une seconde échéance au 28 avril 2017.

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site de la Région [www.regionlrmp.fr](http://www.regionlrmp.fr) et doivent être adressés par voie électronique [aaphandicap@regionlrmp.fr](mailto:aaphandicap@regionlrmp.fr) et par voie postale à :

**Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,**  
22 boulevard du Maréchal Juin  
31406 Toulouse

*Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.*

### Contact presse :

Laurianne Perié : [laurianne.perie@regionlrmp.fr](mailto:laurianne.perie@regionlrmp.fr) - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18

Montpellier : [presse-region@cr-languedocroussillon.fr](mailto:presse-region@cr-languedocroussillon.fr)

Toulouse : [service.presse@midipyrenees.fr](mailto:service.presse@midipyrenees.fr)

